



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tarifs voyageurs

Question écrite n° 11389

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les conséquences financières qui résultent de la suppression au 1er septembre 1988 de la réduction de 50 p 100 applicable jusque là aux enfants de moins de douze ans bénéficiant de la tarification « promenades d'enfants » sur l'ensemble du réseau de la SNCF. Cette mesure, qui constitue un nouveau désengagement de l'Etat au nom de critères discutables de rentabilité, conduit à doubler le prix des déplacements à caractère éducatif pour la majorité des enfants en âge de fréquenter les écoles primaires et compromet jusqu'à l'existence même de nombreux voyages. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation et permettre en rétablissant les dispositions antérieures de faire bénéficier les groupes d'enfants fréquentant les écoles, les clubs ou les centres de loisirs du demi-tarif qui leur était habituellement appliqué.

Texte de la réponse

Reponse. - Le taux de réduction, applicable dans le cadre de cette tarification destinée à développer les voyages d'instruction ou d'agrément effectués par des groupes scolaires composés d'enfants de moins de quinze ans et de leurs accompagnateurs, a été révisé par le précédent gouvernement au début de l'année dernière. La décision, applicable depuis le 1er septembre 1988, prévoit que la réduction est désormais uniformément fixée à 75 p 100 du plein tarif alors qu'auparavant les enfants de quatre à douze ans ne payaient que la moitié du prix perçu pour un enfant de plus de douze ans ou un adulte. Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, conscient des difficultés créées par cette décision, a demandé à la SNCF de bien vouloir étudier attentivement les solutions permettant d'accorder, dans le cadre de sa politique commerciale, des possibilités particulières de réduction tarifaire.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11389

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1518